

Madame, Monsieur,

Vous allez demander une aide financière au titre de l'accès au logement, du maintien dans les lieux ou encore pour régler une dette d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou d'autres énergies.

A l'exception de la demande d'aide financière destinée à régler un impayé de loyer (**obligatoirement constituée avec l'aide d'un travailleur social**) vous pouvez vous-même solliciter le dispositif FSL.

Le dossier de demande d'aide est constitué d'une partie commune à remplir obligatoirement et qui concerne toutes les aides financières.

Ensuite en fonction de l'aide sollicitée (accès au logement, maintien dans les lieux, aide au règlement d'une fourniture en eau ou énergie) vous complétez uniquement le volet concerné.

Des renseignements complémentaires (voir au verso) peuvent s'avérer nécessaires à une bonne instruction de votre demande.

IL EST DONC UTILE DE NOTER VOTRE NUMERO DE TELEPHONE POUR PERMETTRE AUX TECHNICIENS CONSEILS ET ASSISTANTES SOCIALES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VOUS CONTACTER.

IMPORTANT

Tout dossier incomplet, sera systématiquement retourné au demandeur après avoir été enregistré. A défaut de recevoir le dossier complet dans un délai de 20 JOURS à compter de la date de demande de pièces manquantes, le secrétariat du FSL annulera la demande.

☞ Où envoyer ma demande complète ?

**DEMANDE A TRANSMETTRE A LA:
Caisse d'Allocations Familiales
Pôle logement. AFI-FSL
CS 10000
22096 Saint-Brieuc Cedex 9**

Les renseignements complémentaires qui peuvent vous être demandés:

1. le montant du résiduel de loyer (loyer net- aides au logement APL ou AL) au regard de vos ressources ne correspond pas aux critères définis (taux d'effort) par le règlement intérieur.

$$\text{Taux d'effort} = \frac{\text{Loyer sans les charges locatives – Aides au logement (AL ou APL)}}{\text{Ressources mensuelles de l'ensemble des personnes occupant le logement}}$$

Vous devrez:

- ⇒ justifier votre choix de logement (raisons professionnelles, familiales, absence de logements sociaux sur le territoire concerné, urgence de la situation)

- ⇒ indiquer les recherches effectuées, (exemple, les demandes déposées auprès des bailleurs sociaux)
- ⇒ Fournir des éléments précis sur votre situation budgétaire actuelle et préciser éventuellement comment et pourquoi le montant de vos ressources est susceptible d'augmenter

2. Votre demande d'aide financière au titre de l'accès au logement est transmise hors délais (maximum 1 mois après le délai légal)

Vous devrez:

- ⇒ indiquer et préciser les raisons pour lesquelles le dossier est déposé avec retard

1. Vous ne pouvez bénéficier d'une aide du LOCAPASS pour régler votre dépôt de garantie

Vous devrez:

- ⇒ Joindre à votre demande une attestation de non recevabilité ou de refus du dossier par le dispositif LOCA PASS

3. Vous avez un dossier de surendettement (dossier jugé recevable ou plan conventionnel de règlement de dettes négocié ou procédure de rétablissement personnel en cours)

Vous devrez:

- ⇒ Fournir des éléments sur votre situation budgétaire et joindre obligatoirement la notification de recevabilité de votre dossier par la commission de surendettement des particuliers, le plan conventionnel de règlement des dettes

1. Un jugement d'expulsion locative vous a été signifié par un huissier de justice.

Vous devrez:

- ⇒ Fournir le jugement d'expulsion locative.